

ÉCOLE
COMMUNAUTAIRE
LA CROISÉE

Mission :

Dans une communauté
d'apprentissage qui tient compte
des différences, l'élève atteint son
plein potentiel avec fierté.



Vision :

Que chaque enfant soit heureux
de venir apprendre à l'école !



Valeurs :

- Résilience
- Honnêteté
- Inclusion
- Respect
- Bienveillance

Julie Anne Bass
Directrice

Lise Aubé-Johnson
Directrice adjointe

Directives de l'école

1. APPAREILS ELECTRONIQUES :

Afin de promouvoir le jeu et la communication orale et de favoriser l'apprentissage tout en diminuant les distractions, les personnes apprenantes **ne pourront pas avoir leurs téléphones cellulaires en leur possession à l'école**. Si la personne apprenante doit avoir son cellulaire pour une activité parascolaire ou après classe, elle pourra le garder dans son casier/ sac à dos durant la journée scolaire, mais ne devra pas l'utiliser. Pour ce qui est des autres appareils provenant de la maison (*IPod, IPad, jeux électroniques, tablettes numériques*), les personnes apprenantes pourront les apporter SEULEMENT lorsque les personnes enseignantes les permettront à des fins pédagogiques ou comme récompense.

Voici les étapes qui seront suivies si une personne apprenante utilise son cellulaire à l'école ou le porte sur lui :

1^{re} incident : Le cellulaire sera confisqué et apporté au bureau de la direction. La personne apprenante peut venir le chercher à la fin de la journée.

2^e incident et tous les suivants : Le cellulaire sera confisqué et apporté au bureau de la direction. Le parent ou tuteur seulement pourra venir le chercher à l'école durant les heures d'ouverture du secrétariat.

2. ARRIVÉE/DÉPART DE L'ÉCOLE

L'arrivée des personnes apprenantes doit se faire entre 7h50 et 8h20. La surveillance débute à l'arrivée du premier autobus à **7h50 et la porte d'entrée restera verrouillée jusqu'à cette heure**. Nous ne pouvons être tenus responsables d'une surveillance pour les personnes apprenantes qui se présentent à l'école avant l'arrivée du premier autobus. Le départ des apprenants de maternelle à 8^e année se fait à 14h50.

N.B. Les parents qui viennent chercher leur(s) enfant(s) sont priés de se stationner dans le stationnement de l'école et d'attendre à l'extérieur le départ des marcheurs.

3. VISITEURS À L'ÉCOLE / COMMUNICATIONS

Vous êtes toujours les bienvenus à l'école! Pour la sécurité des enfants, les portes extérieures sont verrouillées en tout temps. Veuillez utiliser la sonnette à l'entrée et vous identifier à l'interphone si vous venez chercher votre enfant pendant la journée scolaire ou lorsque vous l'apportez avec un retard ou au retour d'un rendez-vous. Afin d'optimiser le temps d'apprentissage en salle de classe, l'adjointe administrative accueillera votre enfant ou le fera préparer afin qu'il puisse venir vous rejoindre à l'extérieur. Pour discuter avec la personne enseignante de votre enfant, svp prendre un rendez-vous avec celle-ci par le biais de l'agenda ou par courriel.

4. CAFÉTÉRIA

À la cafétéria, il est important de garder un climat calme et sécuritaire. Une fois le repas terminé, l'élève doit nettoyer l'endroit qu'il occupait et retourner son plateau avant de quitter.

Il est interdit d'avoir les aliments suivants à l'école : **Arachides, noix, fruits de mer et Kiwis.**

Le beurre de soya est permis à l'école, cependant, ça doit être indiqué sur le sac du sandwich ou le contenant. Sans identification, nous présumons que c'est du beurre d'arachide et l'élève ne peut le consommer à l'école.



5. GYMNASSE

Pour les cours d'éducation physique, des espadrilles d'intérieur sont obligatoires (celles portées à l'extérieur ne sont pas permises au gymnase). De plus, l'apprenant doit porter des vêtements appropriés pour les cours (pantalon de jogging, culotte courte, t-shirt).

6. CASIER ET CADENAS

Chaque élève est responsable de son casier. Il sera responsable de l'état du casier et de sa propreté en tout temps. Tout dommage causé au casier pourra lui être facturé. L'utilisation du cadenas est permise de la 6^e à la 8^e année, mais les combinaisons des cadenas doivent être remises aux personnes enseignantes. Aucun cadenas avec clé n'est permis à l'école.

7. ABSENCES ET/OU RETARDS

Lorsqu'une personne apprenante est absente ou en retard, nous demandons **aux parents de téléphoner** à l'école au 542-2753 avant 8h30 et d'indiquer le nom de l'enfant, sa classe et la raison de son absence. Si l'apprenant doit s'absenter durant la journée scolaire, il devra présenter à son titulaire de classe une note signée d'un parent ou tuteur indiquant précisément l'heure ainsi que la raison du départ.

8. TRANSPORT DES APPRENANTS / CHANGEMENT D'AUTOBUS / OPTIONS « APRÈS-CLASSES »

Le système de transport scolaire a pour but d'assurer le transport des apprenants entre la maison et l'école de façon sécuritaire. Afin de s'assurer que chaque enfant se rend à l'endroit déterminé par le parent, un formulaire nous indiquant **les deux seules options « après-classes »** doit être rempli en début d'année (ceci inclut les garderies ne nécessitant pas de transport scolaire). Par la suite :

1. Le parent est responsable d'indiquer, dans l'agenda de l'enfant, par écrit le changement d'arrêt demandé. S'il n'y a rien d'écrit dans l'agenda, l'enfant sera envoyé à son option (adresse) primaire.
2. Pour que l'enfant soit envoyé à l'arrêt (option) secondaire, le parent ou tuteur devra aviser l'enseignant(e) par écrit (dans l'agenda de l'apprenant).
3. Pour que l'enfant ne prenne pas l'autobus (par exemple, si un adulte vient le chercher à l'école), le parent ou tuteur devra aviser l'enseignant(e) par écrit (dans l'agenda de l'apprenant).
4. Aucun changement d'options après-classe ne doit être laissé sur le répondeur de l'école. Les changements effectués par téléphone **peuvent être faits en cas d'urgence seulement.** Sauf pour les 7^e et 8^e année qui n'ont pas d'agenda. L'agenda est le moyen le plus sûr et sécuritaire d'aviser des changements et l'information que l'agenda contient sera priorisée.

9. CODE VESTIMENTAIRE :

- a. Les chandails et camisoles doivent être portés de façon à ne pas exposer la poitrine, l'abdomen et/ou le dos et posséder des bretelles qui couvrent les sous-vêtements. Les camisoles avec grandes ouvertures sous les bras sont interdites. Les culottes courtes et les jupes doivent dépasser le bout du majeur, quand les bras sont placés de façon à longer le corps. Le port d'une ceinture peut être exigé si les pantalons sont portés de façon à voir les sous-vêtements.
- b. Tous les dessins haineux, les mots haineux ou à connotation inappropriée, imprimés sur les vêtements et qui pourraient être offensants sont interdits à l'école, y compris les logos de boissons alcoolisées ou substances illicites.

- c. Les accessoires qui pourraient être considérés comme des armes ; par exemple des chaînes, des couteaux, etc. sont interdits et seront confisqués.
- d. On demande aux apprenants de s'abstenir du port de casquettes, de foulards, de capuchons etc., à l'intérieur de l'école.

Voici les étapes qui seront suivies si un apprenant enfreint le code vestimentaire :

1- La personne apprenante sera rencontré par l'enseignant ou la direction afin de lui demander de se changer.

2- Si la personne apprenante n'a pas de vêtements de rechange, les parents seront appelés afin de venir leur en apporter.

10. MÉDICAMENTS :

Si votre enfant doit prendre un médicament à l'école, **un adulte doit venir remettre le médicament (dans son contenant original) au secrétariat et signer un formulaire de consentement afin d'autoriser un membre du personnel à administrer le médicament.** C'est la responsabilité du parent de s'assurer que la date d'expiration n'est pas échue sur le médicament à donner.

11. MESSAGES DE LA SEMAINE :

Chaque semaine, un communiqué aux parents est envoyé par téléphone et courriel. Vous avez manqué le message téléphonique provenant de l'école ou du District ou vous voulez l'entendre à nouveau ? Vous pouvez composer le 1-888-882-7179 à partir du téléphone où le message a été reçu afin d'avoir accès aux messages de la dernière semaine.

TRANSPORT SCOLAIRE : Règlements



1. Obéissez au conducteur.
2. À moins d'une urgence, évitez de parler au conducteur pendant que l'autobus est en marche.
3. Respectez le conducteur et les autres passagers.
4. Soyez à l'heure et demeurez à l'écart de la route en attendant l'arrivée de l'autobus.
5. Attendez que l'autobus fasse un arrêt complet avant de vous avancer pour monter à bord.
6. Attendez toujours le signal du conducteur avant de traverser la route et traversez à 3 mètres au moins du devant de l'autobus. **NE TRAVERSEZ JAMAIS À L'ARRIÈRE.**
7. Gardez une distance sécuritaire autour de l'autobus.
8. Dirigez-vous directement vers votre siège et partagez-le avec d'autres passagers. Demeurez assis.
9. Assoyez-vous face à l'avant de l'autobus et tenez vos objets personnels sur vos genoux ou dessous le siège. Gardez le couloir dégagé.
10. Obtenez toujours la permission du conducteur avant d'ouvrir les fenêtres ou la porte de secours. Ne jetez aucun objet ou ne laissez rien suspendre par les fenêtres de l'autobus.
11. Parlez à voix basse. Gardez le silence à l'approche d'un passage à niveau.
12. S'abstenir de manger ou de boire dans l'autobus. Défense de fumer.
13. Éviter d'apporter de gros équipements ou des animaux dans l'autobus.
14. Les personnes qui endommagent l'autobus seront tenues responsables.
15. Habillez-vous selon la température. Évitez les cordons et autres objets sur les vêtements ou sacs à dos qui pourraient causer des blessures.

Le transport des personnes apprenantes est un privilège

Le non-respect des règles entraînera des conséquences, et vous pourriez perdre ce privilège

